

[03-08]

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT CONCERNANT LE CALENDRIER D'ÉVALUATION DU
STOCK DE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE OUEST**

CONSTATANT la nature des échanges entre le thon rouge de l'Atlantique ouest et de l'Atlantique est ;

RECONNAISSANT la nécessité d'élaborer des mesures de conservation exhaustives pour l'ensemble de l'océan Atlantique ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

Nonobstant le paragraphe 7 de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un programme de rétablissement pour le Thon rouge de l'Atlantique ouest* [98-07], le SCRS devra effectuer, en 2005, une évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique ouest concurrentement avec l'évaluation prévue du stock de thon rouge de l'Atlantique est, et par la suite tous les deux ans.